

Tout groupe a besoin de règles pour MIEUX VIVRE ENSEMBLE. Au sein de l'école, nos règles de vie existent, mais elles n'ont jamais été rédigées et portées à l'attention de tous, enfants et parents.

REGLES DE VIE A LIRE... A PENSER... POUR Y ADHERER.

LE RESPECT

1 Respect des Personnes

Tout être à droit au respect; enfants, enseignants, parents, aides maternelles, surveillants, personnel du restaurant scolaire, chauffeurs de cars, intervenants extérieurs...

BONJOUR ! AU REVOIR ! MERCI ! S'IL VOUS PLAIT, sont toujours les bienvenus.

Soyons respectueux, nous serons respectés.

La vie à l'école peut également se dérouler sans méchanceté, sans grossièreté, sans agressivité.

2 Respect du matériel

Le matériel est mis à la disposition de chacun .

S'il est détérioré volontairement c'est au détriment de tous.

L'équipe éducative a le souci permanent d'améliorer le cadre de vie des écoliers, (Livres, outils de travail, matériel audio, vidéo, informatique...)

En retour, l'élève prend **SOIN** de tout ce qui lui est confié ou destiné.

Les livres sont prêtés gratuitement, ils servent plusieurs années... N'est-il pas plus agréable de recevoir des livres en bon état à chaque rentrée ?

3 Respect des horaires

Les enfants sont accueillis le matin à partir de 8 H 30 et le midi à partir de 13 h 15 (pour ceux qui ne mangent pas au restaurant scolaire) en application de la législation en vigueur.

Il convient d'arriver à l'heure à l'école : les arrivées tardives perturbent la classe.

En grande section, il est souhaitable que l'enfant soit présent régulièrement y compris le samedi

LA SECURITE

1-A l'école

** Entrée et sortie*

Bien fermer le portail d'entrée après chaque passage et mettre la sécurité.

LES MATERNELLES: (petite et moyenne section) : les parents viennent les chercher devant la classe.

LES AUTRES CLASSES : les enfants se rendent au portail sans passer par les jeux de cour !

** Divers*

- Médicaments: Pour éviter des erreurs ou des accidents, aucun médicament n'est administré à l'initiative des enseignants.

- Jeux: Les jeux qui pourraient être dangereux ne sont pas acceptés : balles rebondissantes , grosses billes, objets coupants ou pointus....

2 - Dans les déplacements

Pour les déplacements hors de l'école (restaurant scolaire, sport, visites...) les enfants devront obéir impérativement aux consignes données par le maître ou la maîtresse ou toute autre personne accompagnant le groupe.

CONSIGNES Non Respectées = DANGER !

LES INTERDITS ABSOLUS

- Les toilettes ne sont pas des salles de jeux.
- En l'absence de l'enseignant ou sans son autorisation, l'élève n'a pas à être en classe.
- Quand l'école est fermée (congés, vacances, soir...) aucun enfant ne doit s'y trouver.
- Pas de chewing-gums ni sucettes.
- Personne ne touche aux bicyclettes.
- Les jeux de cour ne sont pas utilisés à 12h00 et à 16h30.
- Pas de papiers à traîner sur la cour.

CONSEILS

- Consulter et signer, pour chaque document, le cahier de correspondance.
- Les jouets personnels restent à la maison pour ne pas provoquer de disputes ou autres problèmes..
- Une bonne hygiène corporelle évite des désagréments.
- Mettre l'argent de préférence dans une enveloppe écrite au nom de l'enfant et différencier les

paiements.

- Si un enfant est absent de l'école (maladie ou autre) prévenir au plus tôt (téléphone, mot ou éventuellement certificat médical). Même chose si un enfant ne peut pas pratiquer une activité sportive.
- Etre en tenue de sport pour les activités .sportives.
- L'école dégage sa responsabilité en cas de perte de bijoux ou d'objets de valeur: éviter de les porter à l'école.
- Maternelles : rapporter au plus vite les vêtements de rechange prêtés aux enfants.
- Vérifier régulièrement s'il n'y a pas de vêtements oubliés ; chaque début d'année scolaire, les vêtements de l'année précédente non réclamés seront donnés à une œuvre.
- Du fait de la circulation dans la rue du Mané-Rorh, les parents sont invités à être très vigilants en particulier lors de la traversée de la rue.

SANCTIONS

Face à des impolitesse caractérisées, à un comportement agressif envers autrui, au non respect du matériel, des règles de déplacements, des interdits absolus, des sanctions sont possibles :

- avertissements,
- retenues après la classe (parents prévenus).

(Exceptionnellement, en cas de fautes très graves et répétées, il est à noter que la législation prévoit la possibilité d'une exclusion en accord avec les autorités de tutelle)